

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 26 novembre 2020

D01_261120

L'an deux mil vingt, le vingt-six novembre à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Point à l'ordre du jour : Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- Approbation d'une proposition de motion relative à la loi de programmation de la recherche (LPR)

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Pascale HOFFMANN, Thierry KLEIN, Isabelle KRZYWKOWSKI, Véronique MOLINARI, Frédéric NOEL, Zineb SIMEU-ABAZI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Jennifer BUYCK, Fanny COULOMB, Gwenaël DELAVAL, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Souad HOUAMA, Cédric LAURENT, Richard MONVOISIN, Bartimée BOSSON, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Yasmine TOUHAMI, Noémie DUTILLEUL, Emmy MARC, Loona MOURENAS, Olivier OCCELLO, Hugo PREVOST, Raphaël PUYGRENIER.

Membres représentés : Virgile CHASSAGNON (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Marie-Carmen MOLINA (procuration à Cédric LAURENT)

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

La proposition de motion relative à la loi de programmation de la recherche (LPR) est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	29
Membres représentés	2
Nombre de votants	31
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition de motion relative à la loi de programmation de la recherche (LPR).

Fait à St Martin d'Hères, le 7 décembre 2020

Le Vice-président Formation et Vie étudiante



David DECHENAUD

Publié le : 06/01/2021

Transmis au Rectorat le : 06/01/2021

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D01_261120**

MOTION RELATIVE À LA LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE

Approuvée par la CFVU de l'Université Grenoble Alpes le 26 novembre 2020

La CFVU du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes, réunie en session plénière le 26 novembre 2020, dénonce la loi de programmation de la recherche (LPR) tant dans son contenu que dans la méthode employée par le gouvernement pour la faire passer en force. Cette loi va transformer à brève échéance et en profondeur le paysage de l'enseignement supérieur au sein des universités. Elle entraînera nécessairement des dégradations substantielles des conditions de travail et d'études, et ne sera pas sans conséquence sur la qualité de nos formations grenobloises.

La version finale de cette loi contient des éléments qui ont fait l'objet de larges contestations, tels les chaires de professeurs juniors et les CDI de mission scientifique. De plus ont été votés, à la dernière minute et sans concertation, des amendements qui attaquent les libertés universitaires : libertés d'expression et syndicales des personnels et étudiant-e-s via la création d'un nouveau délit pénalisant l'intention de «troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement». Enfin, le rôle du Conseil national des universités (CNU) est remis en question et, par là même, l'existence d'un statut national d'enseignant-chercheur, indispensable à la garantie d'un service public d'enseignement supérieur d'égale qualité sur l'ensemble du territoire.

La CFVU du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes est solidaire de l'ensemble des mobilisations contre la LPR. Elle demande à la présidence de l'université de confirmer publiquement sa position à son sujet, en particulier en s'engageant à ne pas recourir aux nouveaux dispositifs de recrutement - chaires juniors, CDI de mission scientifique, contournement du CNU - afin que leurs effets délétères ne deviennent réalité. Elle exprime également son attachement à la libre expression et manifestation des opinions au sein de la communauté universitaire telle que garantie par les droits fondamentaux, et demande également une prise de position publique de la présidence à ce sujet. L'indépendance des enseignants-chercheurs, qui se trouve protégée par un statut national, et l'assurance de l'exercice des libertés fondamentales au sein des universités françaises sont des valeurs auxquelles il convient de rappeler notre indéfectible attachement.